

**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction des
Ressources
Humaines**

**Direction
Juridique
Statutaire &
Réglementaire**

VU le code de l'éducation,
VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
VU les arrêtés 119/2018, 120/2018, 121/2018 et 124/2018 relatifs aux modalités d'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 à l'UNSA,
VU l'arrêté du 25 octobre 2018 relatif aux modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au CTU
VU l'arrêté du 26 octobre 2018 relatif aux modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au CTMESR
VU l'arrêté 126/2018 portant délégation aux directeurs d'UFR, Ecoles et Instituts pour désigner les président·es et assesseur·es des sections de vote pour les scrutins du 6 décembre 2018.
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,
VU le règlement intérieur de l'Université Nice Sophia Antipolis,

ARRETE

Affaire suivie par
Monique GIRIBALDI
06 77 47 37 14
04 92 07 61 88

[Elections-
professionnelles2018@unice.fr](mailto:Elections-professionnelles2018@unice.fr)

ARTICLE 1er :

Dans le cadre des élections professionnelles, qui auront lieu le jeudi 6 décembre 2018, pour le renouvellement du Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR), un bureau de vote spécial est organisé comme suit :

Présidente : Madame Florence PISANO, Directrice de la DJSR
Secrétaire : Monsieur Jérôme PECH, DRH
Délégué FO ESR : Monsieur Xavier LATOUR
Délégué FSU/SNASUB-FSU : Monsieur Marcel CARBILLET
Délégué SNPTES : Monsieur Marc GAYSINSKI
Délégué UNSA EDUCATION : Monsieur Hubert GOUDINEAU

N° 150-1/2018

ARTICLE 2 :

Dans le cadre des élections professionnelles, qui auront lieu le jeudi 6 décembre 2018, pour le renouvellement du Comité Technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire (CTU) un bureau de vote spécial est organisé comme suit :

Présidente : Madame Florence PISANO, Directrice de la DJSR
Secrétaire : Monsieur Jérôme PECH, DRH
Délégué FO ESR : Monsieur Xavier LATOUR
Délégué FSU/SNASUB-FSU : Monsieur Marcel CARBILLET
Délégué SNPTES : Monsieur Marc GAYSINSKI
Délégué UNSA EDUCATION : Monsieur Hubert GOUDINEAU

ARTICLE 3 :

Dans le cadre des élections professionnelles qui auront lieu le jeudi 6 décembre 2018, pour le renouvellement du Comité Technique (CT) d'Etablissement, de la Commission Consultative Paritaire (CCP), de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) commune UNS / UCA), un bureau de vote central est organisé comme suit :

Présidente : Madame Florence PISANO, Directrice de la DJSR
Secrétaire : Monsieur Jérôme PECH, DRH
Délégué FO ESR : Monsieur Xavier LATOUR

Délégué FSU/SNASUB-FSU : Monsieur Marcel CARBILLET
Délégué SNPTES : Monsieur Marc GAYSINSKI
Délégué UNSA EDUCATION : Monsieur Hubert GOUDINEAU

ARTICLE 4 :

Le bureau de vote central et les bureaux de vote spéciaux sont situés : Salle des Actes – Grand Château - 28 avenue Valrose - 06100 NICE.

ARTICLE 5 :

Le bureau de vote central et les bureaux de vote spéciaux sont chargés de la réception des votes par correspondance pour les scrutins mentionnés aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Le 6 décembre, à partir de 17 heures, les bureaux de vote spéciaux et le bureau de vote central centralisent les votes exprimés dans les sections de votes instituées sur les campus et procèdent au dépouillement de l'ensemble des votes pour les scrutins mentionnés aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté.

ARTICLE 7 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Direction des Ressources Humaines et publié sur l'espace réservé aux élections <http://unice.fr/electionspro> du site internet de l'UNS.

Fait à Nice, le mardi 27 novembre 2018

Le Président de l'Université
Nice Sophia Antipolis,



Emmanuel TRIC

AMPLIATIONS :

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- M. la Directeur Général des Services de l'Université
- Mmes et MM. les Directeurs Administratifs des U.F.R., Instituts et Ecoles.